

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi **27 janvier 2009** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



- Présidence :** M. STALDER Michel
- Présents :** M. ALTWEGG Patrick
M. BAUMGARTNER Andréas
Mme BOADA Anne
Mme CADEI Geneviève
M. FEYER Georg
M. GUEx Jean-Pierre
M. HONEGGER Wolfgang
M. LAGRANGE Philippe
M. MAZENOD François
Mme MEAN NORMANN Sibylle
M. RYCHNER Georges
Mme SEMON Anne-Claude
Mme STALDER Elisabeth
Mme UDRY Fabienne
- Excusés :** M. BUCHETTI Pierre-Antoine
Mme HUMBERT Yvonne, maire
Mme JOSS Patricia
- Assistent :** M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 9 et 18 décembre 2008
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapports des commissions (année 2008)
5. Proposition de résolution relative à la création d'une desserte alternative à la route de Malagny pour le Petit et le Grand Malagny
6. Désignation d'un président et d'un vice-président pour les votations du 17 mai 2009 (remplacement de M. Michel Stalder et Mme Anne Boda)
7. Propositions du Maire
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis clos



M. STALDER a le plaisir d'ouvrir cette séance, il excuse les absences de Mme le maire, Mme JOSS, M. BUCHETTI ainsi que de la presse.

Il demande l'ajout d'un point 9. *Huis clos* à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 9 ET 18 DECEMBRE 2008

9 décembre 2008

M. RYCHNER, page 159, 3^e paragraphe, ...Le fait que cette personne se retrouve juge et partie est **gênant**.

M. RYCHNER, page 160, 2^e paragraphe, M RYCHNER rappelle qu'une visite **devait avoir** lieu chez une personne....

Mme UDRY, page 166, 2^e paragraphe, M. STALDER a participé à une séance du GLRD où ce thème a été abordé d'une façon neutre et impartiale.

Sous réserve de ces modifications, **le procès-verbal est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention.**

18 décembre 2008

Le procès-verbal n'appelant pas de remarques, **il est approuvé par 12 voix pour et 3 abstentions.**

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Bureau communique les informations suivantes :

- Remerciements de la « Thune du Cœur » pour le versement des jetons de présence.
- **Franck Muller - Watchland**
Le 15 décembre le Bureau a rencontré, dans un climat convivial et ouvert, M. RUDAZ et l'architecte de cette entreprise. M. RUDAZ s'est dit prêt à participer au développement de la commune, à collaborer et s'impliquer dans la démarche de l'Agenda 21.
Le projet d'une route de desserte le long de la voie ferrée a également été abordé.
Il a confirmé la création de 600 places de parking qui devraient résoudre le problème aux alentours immédiats du site, néanmoins il a indiqué qu'il était difficile de maîtriser les faits et gestes des collaborateurs.
- **Actions en cours**
M. STALDER dresse la liste des actions en cours pour lesquelles une information quant à l'état d'avancement est attendue :
 1. CONSEIL 30.09.2008 – Rapport sur le nettoyage des bords du lac – M. MOTTIER
 2. CONSEIL 11.11.2008 – Taux d'occupation des sols (Roulet) – Mairie
 3. CONSEIL 11.11.2008 – Règlement sur la publication de certains documents – Mme HUMBERT
 4. CONSEIL 11.11.2008 – Bail de l'épicier, vente d'alcool ou non – M. MOTTIER
 5. CONSEIL 09.12.2008 – Température dans l'épicerie – M. MOTTIER
 6. CONSEIL 09.12.2008 – Demande d'un avis de droit concernant les naturalisations – Mairie

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- **Autorisations de construire**

Lecture du courrier adressé par la Mairie le 4 décembre 2008 au président du DCTI faisant part de sa perplexité concernant les préavis communaux qui sont balayés sans aucune discussion.

La Commune de Genthod tient à préserver son environnement et son caractère villageois, de plus, elle pense qu'il est tout à fait possible de construire avec un standing énergétique tout en respectant les rapports de surface de 20% ou avec la dérogation de 25%. Elle précise que toutes les villas construites dans la zone NNIC avec des standards phoniques élevés et exigés n'ont jamais eu le privilège de pouvoir jouir d'une dérogation de surface habitable. Pour elle, les préavis communaux devraient être mieux respectés, les considérants provenant de personnes connaissant bien leur commune.

Lecture de la réponse du 9 janvier 2009 de M. Mark MULLER. Il rappelle que les observations des communes font l'objet, de manière systématique, d'un examen attentif de la part de l'Office des autorisations de construire. Ainsi, si un préavis communal est, cas échéant, rejeté, c'est seulement au terme d'une appréciation complète des différents préavis émis dans le cadre de l'instruction de la requête considérée.

Cela étant, de jurisprudence constante, les préavis des commissions spécialisées, telles que la commission d'architecture ou la commission des monuments, de la nature et des sites, l'emportent en principe sur celui de la commune. Le Tribunal administratif va jusqu'à préciser que l'autorité exécutive doit, pour échapper aux griefs de subjectivités ou de parti pris, suivre l'avis des commissions spécialisées composées de spécialistes de l'architecture indépendants des services de l'administration.

S'agissant plus particulièrement de la question des toitures, la commission de l'architecture, expressément interpellée à ce sujet, a indiqué qu'elle n'abordait pas les projets avec un a priori, mais qu'elle jugeait les projets sur la cohérence de l'expression architecturale, de l'intégration au site et de l'adéquation des implantations, la forme de la toiture plate ou à pans n'étant pas en soi un critère d'appréciation.

Enfin, concernant la remarque relative à la densité des constructions, il se permet de renvoyer la Commune à l'article 59 de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988 (LCI), qui prévoit automatiquement un gain de 10% en termes de rapport de surfaces, lorsque la construction est de haut standard énergétique. Il s'agit d'une mesure incitative qui perdrait tout son effet si le DCTI venait à refuser au requérant le bénéfice dudit gain.

- **Halte du Creux-de-Genthod**

Lecture du courrier reçu des CFF le 10 décembre 2008 répondant à l'interpellation de la Mairie du 26 novembre 2008.

La gare du Creux-de-Genthod a été conçue de manière à limiter l'emprise des installations ferroviaires sur les parcelles voisines, c'est pour cette raison que le quai a été construit sur la base de standards minimaux.

La largeur du quai ne permet pas l'installation d'un abri à voyageurs ou tout autre aménagement sur le quai. La couverture et la protection construites dans le cadre de rail 2000 à l'extrémité du quai constituaient les seules solutions possibles.

M. SCHMULOWITZ précise que l'Exécutif n'est pas satisfait de cette réponse, cette halte étant bien fréquentée, il pense qu'il serait nécessaire de construire un abri convenable. Il souhaite également que les CFF se préoccupent d'aménager plus harmonieusement l'ancien chemin d'accès qui est maintenant condamné. L'Exécutif réécrira aux CFF et tentera de les convaincre du bien-fondé de sa requête.

- **Contrôles de vitesse à la route de Valavran**

Des contrôles au moyen d'un radar mobile ont été effectués durant la période allant du 28 novembre au 3 décembre 2008, ils se sont déroulés à la route de Valavran, hauteur du chemin de la Caracole, dans les deux sens.

Au cours des examens, 588 véhicules ont été contrôlés, 52 ont été mis au bénéfice d'une amende d'ordre et 3 contraventions ont été délivrées.

Les infractions se répartissent de la façon suivante :

- 1 à 5 kilomètres à l'heure pour 35 conducteurs
- 6 à 10 kilomètres à l'heure pour 13 conducteurs
- 11 à 15 kilomètres à l'heure pour 4 conducteurs
- 16 à 20 kilomètres à l'heure pour 3 conducteurs

La vitesse la plus élevée est de 73 km/h.

Les contrôles perdureront en tenant compte de la disponibilité des effectifs, des nombreuses demandes similaires, et de la rotation dans les diverses communes.

- **Réponses sur les actions en cours (cf. page 175)**

1. M. MOTTIER fait son mea culpa, le rapport est parvenu en Mairie mais il a oublié de le transmettre. Il remédiera à ce problème au plus vite.
2. Une partie de la réponse a été donnée dans les communications de la Mairie
3. M. MOTTIER indique qu'il n'y a pas eu de recherches spécifiques. M. SCHMULOWITZ relève que cette question pourra être posée lors de la séance d'information du 17 février en présence de M. ZUBER, directeur de la surveillance des communes
4. Depuis mi-décembre la vente d'alcool est autorisée à l'épicerie, soit dès la signature du bail indique M. MOTTIER.
5. M. MOTTIER précise que le problème de température est en cours et aux mains de Mme le maire et de la Régie Besuchet.
6. L'avis de droit n'a pas encore été demandé

4. RAPPORT DES COMMISSIONS (ANNEE 2008)

M. STALDER demande qu'à l'avenir le bilan soit établi une fois par an. **La prochaine fois début 2010.**

Commission des bâtiments

La dernière année a été riche en événements pour la commission des bâtiments. Il y avait tellement à faire que 22 réunions ont été nécessaires pour avancer avec les différents projets.

Le chantier de la maison Leuba est terminé. Les six appartements ont été attribués en février. Les travaux ont coûté environ 2,7 millions sur un budget de 2,8. L'architecte, Claude MEYLAN, a accompli un travail remarquable.

Au restaurant du Creux-de-Genthod, la cuisine et les annexes ont été complètement remodelées et répondent maintenant aux exigences d'hygiène les plus élevées.

Bâtiment communal

De nombreuses séances ont eu lieu au printemps pour mettre le concours sur pied. Pendant l'été, les projets ont été réceptionnés, en automne, jugement et exposition publique des 14 projets reçus, vote du crédit d'étude en hiver et tout ça dans la même année !

M. HONEGGER remercie les membres de la commission, la Mairie et le secrétariat pour leur excellente collaboration, dans un parcours sans fautes. Actuellement, la commission et les architectes qui ont gagné le concours travaillent à la finalisation du projet.

Voirie-Pompiers

Pour la réalisation de ce projet la commission a décidé de lancer une procédure sélective à deux tours. En étroite collaboration avec les pompiers, les cantonniers et le jardinier, un cahier des charges a été élaboré et les membres du futur jury ont été sélectionnés.

Sur la parcelle des Hauts-de-Genthod, au chemin des Chênes, un plan localisé de quartier (PLQ) est en vigueur. Pour éviter des problèmes dans le futur, l'office cantonal compétent a conseillé de demander une abrogation de ce PLQ avant de continuer le projet. Les démarches nécessaires, menées par des personnes très qualifiées en la matière, sont en cours.

L'école, la salle gymnastique et le bâtiment au chemin de la Mairie, où se trouve l'épicerie, sont des gouffres à énergie, particulièrement le bâtiment de l'ancienne école. Par conséquent, un bilan énergétique a été demandé à une entreprise spécialisée. Les résultats vont être présentés fin février et les conclusions y relatives vont suivre.

Commission de la sécurité publique

Les quatre séances de la commission durant l'année écoulée ont été consacrées aux différents problèmes de sécurité indique M. BAUMGARTNER.

- ***Carrefour routes de Rennex-Valavran***

Eternel problème du non-respect des stops à ce carrefour. Les gendarmes en uniforme, présents plus fréquemment, sont les seuls actuellement pouvant verbaliser les fauteurs. Les ASM ne sont pas encore à même de pouvoir intervenir dans ce sens.

La police propose une surélévation du carrefour, ou des passages piétons.

- ***Paroisse protestante***

La commission a rencontré le Conseil de cette paroisse suite aux déprédations intervenues sur la voie publique lors d'une réunion de jeunes à la salle de paroisse le 22 février 2008. Afin que la Mairie puisse mandater des agents Securitas, une demande écrite à la Mairie des demandeurs de telles manifestations doit être formulée au moins deux semaines avant la manifestation.

- ***Caméras de surveillance***

Le 23 avril a eu lieu une séance au Grand-Saconnex sur le fonctionnement ainsi que les contraintes des communes concernant les caméras de surveillance. L'absence de lois raisonnables dans la République laisse songeur. Plusieurs membres du Conseil municipal ont assisté à cette représentation fort intéressante.

- ***Contrôles de la vitesse***

Durant l'année, sur demande de la commission, la Mairie a fait installer des indicateurs de vitesse sur les différents axes de la commune. Ces appareils sont en location et proviennent du TCS.

Commission scolaire et bibliothèque

Depuis la dernière fois qu'elle a rapporté en séance plénière du Conseil municipal, à savoir le 17 juin 2008, la commission scolaire et bibliothèque s'est réunie quatre fois pour traiter des sujets qui lui incombent, relève M. MAZENOD.

Les promotions 2008

« ***Genthod, c'est le paradis*** ». Voilà ce qu'un enfant a dit à ses parents en fin de soirée des promotions, le vendredi 27 juin 2008. Un réel succès pour les communiers qui ont apprécié la diversité des jeux et des stands. Beaucoup moins de queues grâce à une bonne dispersion sur le terrain. Il faut dire que les douze participants et nombreux intervenants se sont impliqués et appliqués pour que la Fête des enfants (et des plus grands) soit une réussite.

Deux spectacles pour les élèves le vendredi après-midi et quatre jeux étaient à disposition.

Inquiétude quand il a fallu remettre aux élèves de 6^e les plateaux en étain, ils avaient été oubliés au dépôt...

Pour les Promotions 2009, le 26 juin, la commission envisage une même diversité. Comme pour toutes les années impaires, ce sont les pompiers qui auront cette tâche. Les temps ont changé, la population s'est accrue : il convient d'adapter les prestations. Un budget identique a été voté (Fr. 55'000.00), avec des jeux ouverts gratuitement jusqu'à minuit. Genthod est très généreuse pour cette journée clôturant l'année scolaire. A partir de cette année, Bellevue avancera sa fête des promotions du samedi au même vendredi que Genthod.

Le **nouveau jeu** Proludic, aux lignes élancées, a finalement trouvé sa place dans le préau pendant l'été 2008. Il répond aux attentes des élèves les plus grands pendant la récréation, mais aussi aux autres enfants en dehors des horaires scolaires.

Le **spectacle de l'école** présenté lors des deux soirées de juin 2008 à l'ECG Henri-Dunant de Châtelaine fut fort apprécié. Un grand bravo aux enseignants et aux élèves !

La commission était également présente le 6 octobre lors de l'apéritif-rencontre de **Pierre-Grise**, lors des **chants de Noël** destinés aux aînés, et aussi pour la **fête de Noël** des premiers degrés. Cette fête a eu lieu à la salle communale de Bellevue, en attendant la salle à Genthod.

M. Bernard SOMMER, nouveau directeur d'école de l'établissement Bellevue-Genthod, a informé qu'un **concert de musique** sera organisé au printemps 2009.

L'école de Genthod ne souhaite pas répéter l'action journées « Défi-Energie », bien que la thématique ait retenu l'attention des enseignants.

Soucieuse de donner le maximum de moyens aux personnes encadrant nos enfants, la commission a invité lors d'une séance, Mme SACCA-LEUBA, bibliothécaire, les délégués du corps enseignant, et M. Laurent DOVAT, maître d'éducation physique. Un budget est voté pour ces demandes spécifiques.

Pour la rentrée 2009, une **nouvelle classe** devra être ouverte afin d'accueillir les élèves gentousiens fréquentant actuellement l'école de Bellevue.

Et pour terminer, la commission scolaire et bibliothèque rappelle qu'elle est responsable d'un budget de Fr. 253'000.00, qui s'inscrivent dans les Fr. 875'000.00 représentant l'ensemble des dépenses pour l'enseignement et la formation.

Commission des affaires sociales et naturalisations

Mme BOADA indique que la commission s'est réunie à seize reprises.

Naturalisations

Onze dossiers ont été traités, dix préavis favorables et un préavis défavorable ont été votés, mais la naturalisation a finalement été acceptée par le Conseil d'Etat.

Aînés

Le 7 juin, sous une pluie battante, les aînés se sont rendus au musée de la Boissellerie à Bois d'Amont (Jura français), puis ont déjeuné aux Rousses.

La traditionnelle sortie au cirque Knie a eu lieu le 8 septembre. Le transport a été assuré par un car pour la première fois.

Le 17 novembre, visite de la Foire de Genève.

Le 15 décembre, les aînés ont pu profiter des chants de Noël des enfants de la section élémentaire et d'un petit goûter.

Attribution d'appartements

Quatre appartements ont été attribués en janvier et février.

Toutes ces délibérations ont été votées et acceptées à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 9 décembre dernier. Le délai référendaire étant passé, ces travaux pourront débiter avec l'arrivée des beaux jours.

▪ **Aménagement du bas de la route du Creux-de-Genthod**

Suite à l'avant-projet de l'ingénieur BUFFET, la commission s'est rendue sur place le 29 novembre dernier. La finalisation de ces travaux sera discutée lors de la séance du 24 février.

Les prochaines discussions de la commission concerneront une bordure de sécurité le long de la route de Malagny, la pose d'un bitume beige sur le chemin piétonnier le long de la route de Rennex, la mobilité douce à Genthod, et l'étude sur la continuation d'un trottoir à la route de Rennex jusqu'au chemin des Limites.

Commission de l'environnement

La commission s'est réunie quatre fois et a traité les sujets suivants indique M. FEYER.

- Organisation du concours « Village fleuri » en 2008
- Organisation de la « Journée nature » le 5 septembre 2008. Exposé avec diapositives de M. Jérôme GREMAUD « A vélo en suivant les migrateurs »
- Travaux préparatoires pour la création d'un Agenda 21 communal. Le 27 mai 2008, M. Alexandre EPALLE, du service cantonal du développement durable, a présenté les bases du projet. Actuellement, la commission discute et analyse l'offre de la société Sofies comme accompagnant dans ce projet
- Création d'une sous-commission vélos électriques et mobilité douce
- Analyse d'une demande d'un habitant de Genthod désirant l'installation de plusieurs bancs publics
- Budget 2009

Commission des finances

En 2008, outre la revue et l'approbation des comptes 2007 et l'élaboration du budget 2009, Mme CADEI indique que la commission a consacré :

- Une séance à la péréquation intercommunale, avec un intervenant externe en la personne de M. Michel HUG, secrétaire général de l'ACG
- Une séance à l'évaluation des postes et cahiers des charges des employés communaux
- Une séance à la revue des contrats de gérance de la commune
- Une séance à la revue du mandat de gérance de la Régie Besuchet en la présence de M. RAVESSOUD

Commission de l'aménagement du territoire

La commission a essentiellement travaillé sur le centre du village. Elle a étudié deux propositions d'aménagement et pris plusieurs décisions finales sur les travaux à entreprendre :

- Démolition de la totalité des garages
- Localisation d'un Ecopoint
- Aménagement d'un local à vélos
- Remise à niveau des sols et plantations d'arbres

La commission a en outre dû répondre à des demandes concernant des chemins privés, elle a été informée d'une demande à bâtir de la société Franck Muller, et s'est intéressée à la circulation au centre du village (mise à sens unique de la rue du Village et fermeture du chemin de la Mairie).

Enfin, la commission a élaboré une résolution pour la création d'une desserte alternative à la route de Malagny pour le Petit et le Grand Malagny, qui sera soumise au Conseil municipal, et ensuite transmise aux autorités cantonales.

D'autres dossiers sont en cours, mais non encore aboutis, dont notamment le règlement des constructions et les chemins piétonniers.

Commission culture, sports et loisirs

▪ **Domaine culturel**

Organisation du transport pour assister à la Traviata, de Verdi, au Festival d'Opéra d'Avenches. Vingt-huit personnes ont pu bénéficier de cet événement qui sera reconduit en 2009 pour Don Giovanni, de Mozart.

Les associations culturelles locales ont reçu Fr. 76'000.00 de subventions en 2008.

La décision a été prise d'organiser les Tréteaux en 2009. La fête aura lieu le **5 septembre** avec la même équipe. Une organisation un peu différente a été mise sur pied afin de ne pas tout concentrer sur les mêmes personnes.

M. STALDER adresse ses remerciements à Mme Bernadette BOLAY et Mme Isabelle ISCH pour l'établissement et le suivi du programme culturel.

▪ **Domaine sportif**

Ouverture d'un crédit représentant la part de la commune à la reconstruction, par le Groupement intercommunal du Stade Marc Burdet, du bâtiment du stade. La Commune de Genthod a également pris à sa charge la plus-value Minergie pour des panneaux photovoltaïques.

Les associations sportives locales ont reçu Fr. 64'000.00 de subventions en 2008.

Une centaine d'enfants de l'école ont participé à la Course de l'Escalade et ont porté fièrement leur T-shirt aux armoiries de la commune.

▪ **Domaine des loisirs**

35 personnes ont participé au cours d'initiation à la dégustation de vin donné par Mme Marie LINDER. Une nouvelle session axée sur les cépages est prévue en 2009. Des remerciements sont adressés par le Président à M. Jean-Pierre GUEX pour cette organisation.

Les deux abonnements CFF ont beaucoup de succès. Seulement 11 jours n'ont pas été utilisés en 2008 et dans 80% des demandes les billets étaient déjà pris. La commission a décidé d'en proposer quatre en 2009.

Le subventionnement de l'abonnement UNIRESO a toujours autant de succès. Quant à la subvention accordée par UNIRESO, elle a rencontré un peu moins de succès, sa mise en place ne coïncidant pas avec la rentrée scolaire.

▪ **Divers**

Deux mérites Communes de Genthod ont été décernés en 2008 : Mme SAUTY, pour son œuvre littéraire, et Mlle MALFANTI, pour ses performances dans des compétitions équestres.

5. PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A LA CREATION D'UNE DESSERTE ALTERNATIVE A LA ROUTE DE MALAGNY POUR LE PETIT ET LE GRAND MALAGNY

Mme UDRY explique que ce sujet a déjà été abordé, la commission a maintenant rédigé un projet de résolution, qui après avoir été accepté par le Conseil municipal sera présenté au Conseil d'Etat pour qu'il étudie sérieusement une desserte alternative pour le Petit et le Grand Malagny.

Mme UDRY pense que la demande d'autorisation de construire par l'entreprise Franck Muller-Watchland, pour un nombre important de places de parkings, et les conséquences de circulation liées à ce développement aura plus d'impact que la remarque formulée sur le préavis communal lors de la requête de l'Ecole anglaise.

M. RYCHNER rappelle que M. CRAMER n'a pas refusé la route de desserte, mais estimé que l'accroissement du trafic engendré par l'Ecole anglaise serait très modeste.

Mme UDRY indique que Mme HUMBERT avait abordé cette question avec la Société Franck Muller-Watchland et, si ses souvenirs sont bons, elle n'avait pas d'a priori à cette desserte. Le PLQ en vigueur concerne les bâtiments et le nombre de places de parking.

Après discussion, il est décidé de ne pas mentionner le nombre de places de parking dans la résolution, d'ajouter un 5^e argumentaire : *et les autorisations de construire en cours en force* ; et finalement de supprimer le 3^e considérant qui affaiblit l'argumentaire.

Le président donne lecture du projet de résolution.

Vu :

- *la délibération prise par le Conseil municipal de Genthod le 29 janvier 2008, et la réponse de M. Robert Cramer, chef du département du territoire en date du 27 mars 2008 ;*
- *qu'un plan localisé de quartier (PLQ) existant sur le Grand Malagny prévoit un agrandissement des infrastructures de la Société Franck Muller et, dès lors, une augmentation du nombre d'employés, soit, consécutivement, des mouvements quotidiens de véhicules et de personnes ;*
- *l'étroitesse de la route de Malagny et le trafic actuel y transitant ;*
- *le nombre de places de parc autorisées par le PLQ ;*
- *et les autorisations de construire en cours et en force ;*

Considérant :

- *que le développement de la commune doit se faire dans l'harmonie et être supportable pour ses habitants, tant sur le plan de la sécurité que dans un esprit de limitation des nuisances ;*
- *que l'évolution des activités économiques sur la commune se concentre sur cette zone du Petit et du Grand Malagny ;*
Le Conseil municipal, afin d'anticiper les problèmes, à venir décide de

Demander au Conseil d'Etat d'étudier la réalisation d'une route d'accès alternative en amont et le long de la voie CFF, en direction de la Pelotière, afin de desservir le Petit et le Grand Malagny et de délester la route de Malagny.

Mise au vote, la résolution est approuvée par voix 15 voix pour, soit à l'unanimité

6. DESIGNATION D'UN PRESIDENT ET D'UN VICE-PRESIDENT POUR LES VOTATIONS DU 17 MAI 2009 (REMPLACEMENT DE M. MICHEL STALDER ET MME ANNE BOADA)

Présidente : Mme Eve GOBBI
Vice-présidente : Mme Isabelle ISCH

En cas d'absence, une autre solution sera trouvée au moment opportun.

Il est proposé de rapporter de l'escapade du Conseil municipal prévue à cette date un petit cadeau à Isabelle ISCH pour la remercier de son dévouement ;-) !

7. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

‣ **Halte du Creux-de-Genthod**

M. ALTWEGG indique que le dernier wagon du train s'arrête toujours sur le ballast.

Mme UDRY précise que ce phénomène a été corrigé et arrive très rarement maintenant.

M. ALTWEGG souligne que c'est le cas pour le train de minuit 15, en tout cas.

M. SCHMULOWITZ indique que la Mairie se préoccupera de ce problème.

‣ **Chemin des Limites**

Mme STALDER relève que le chemin des Limites est parsemé d'ornières et de trous dangereux qui pourraient provoquer des chutes. Elle demande à la Mairie d'intervenir rapidement.

M. SCHMULOWITZ répond que ce problème a déjà été soumis à la Commune de Bellevue, responsable de l'entretien du chemin.

Il indique également qu'une démarche commune a été réalisée pour que ce chemin devienne un accès réservé « bordiers autorisés », notamment au vu de son activité agricole.

M. MOTTIER souligne qu'effectivement l'entretien du chemin revient à la commune de Bellevue et qu'il est prévu de le rénover au printemps, car il est difficile de poser du goudron en janvier et février en raison du froid.

Mme STALDER précise que l'état désastreux du chemin relève de l'urgence.

M. STALDER pense qu'une recharge provisoire serait judicieuse.

M. SCHMULOWITZ demandera à l'entreprise SIMOND une intervention d'urgence.

‣ **Bruits**

Lors des fêtes de la commune, comme les Promotions, le 1^{er} août et, en particulier, la Fête de l'Escalade, le volume de la musique fait fuir la plupart des gens. Quel gâchis, relève M. HONEGGER.

En été, il est possible de s'installer à l'extérieur de la tente, à l'Escalade, la situation est telle que la tente se vide en un temps record et même au fond de la tente une conversation n'est plus possible ou que très péniblement. Le bruit n'est pas une sensation subjective, il peut être mesuré et des limites peuvent être fixées. M. HONEGGER demande à l'Exécutif :

- de fixer un niveau sonore exprimé en décibels et en distance de la source de bruit (musique)
- d'acheter un appareil de mesure des décibels et charger une personne de surveiller que la limite sonore fixée est respectée
- d'introduire ce règlement à partir de la fête des promotions 2009

De plus, il y a de plus en plus d'avions qui atterrissent après minuit. Il demande également à l'Exécutif d'écrire à la direction de l'aéroport une lettre de réclamation contre l'extension des autorisations d'atterrissage après minuit.

M. SCHMULOWITZ indique que la Mairie partage ce souci, il arrive que des fêtes soient gâchées par le vacarme de l'orchestre. La Mairie intervient souvent auprès des artistes à ce sujet, mais ils ont de la peine à comprendre.

M. STALDER pense qu'une société spécialisée serait plus judicieuse pour mesurer le bruit qu'un simple sonomètre. Il propose de s'adresser à la SUVA.

Mme UDRY propose de ne pas verser le cachet à l'orchestre si le bruit dépasse un certain volume sonore, elle se dit également favorable par l'engagement d'une société spécialisée en la matière.

M. GUEX indique qu'il faudrait peut-être se poser la question de la nécessité d'un orchestre ou non, et à partir de quelle heure. Il propose de débiter le bal plus tard.

M. BAUMGARTNER suggère de mentionner le niveau maximal de décibels dans le contrat d'engagement.

M. ALTWEGG informe qu'il connaît un organisme spécialisé en la matière dont il transmet volontiers les coordonnées.

La Mairie se préoccupera de ce problème.

► **Quartier de Pouigny**

M. ALTWEGG s'enquiert de la suite donnée au problème du stationnement des employés de l'entreprise Richemont dans ce quartier.

M. SCHMULOWITZ indique que la Mairie a eu des contacts avec cette entreprise et a procédé au marquage au sol. Pour la police, il n'y a presque plus de problème dans ce secteur, si ce n'est quelques dérapages. Les gens se soumettent à ces nouvelles règles de parking et il semblerait que les choses soient rentrées dans l'ordre.

Il précise encore qu'il n'est pas impossible que ce quartier devienne réservé aux bordiers autorisés. Une réunion avec la police et la DGM (direction générale de la mobilité), devra avoir lieu pour en discuter. Néanmoins, la DGM ne souhaite pas généraliser ce genre de quartier, s'il n'y a pas de problèmes de parking il n'est pas envisageable de mettre un quartier en bordiers autorisés.

M. STALDER indique qu'il a quelquefois de la peine à manœuvrer devant chez lui.

M. GUEX suggère de mettre des zones bleues avec macarons pour les habitants.

M. SCHMULOWITZ relève que bien souvent les premiers à rouspéter ce sont les habitants d'un quartier et que les macarons sont plutôt utilisés en ville.

De plus, M. MOTTIER relève que la commune n'a pas d'ASM, donc elle est dans l'impossibilité de verbaliser des zones bleues en cas d'abus.

M. MAZENOD relève qu'un quartier délimité « bordiers autorisés » peut renforcer le sentiment de sécurité, même s'il n'y a pas de problème de parking, et permet d'avoir un œil sur les mouvements suspects. Il demande que ce sujet soit renvoyé en commission de la sécurité afin qu'elle définisse des zones.

M. MOTTIER relève que le quartier du Sautoir-d'Or a la chance de bénéficier d'une surveillance indirecte qui se fait par tous les habitants. Peu de vols sont constatés dans ce quartier, les voisins étant attentifs aux autres.

M. SCHMULOWITZ pense que ce sujet mérite réflexion.

› **Cartes journalières CFF**

M. RYCHNER a entendu qu'il arrivait que certaines cartes journalières n'étaient pas distribuées. Il demande d'introduire un système « Last minute » pour les billets non sollicités.

M. STALDER pense qu'il faudrait les mettre sur le site Internet.

M. MOTTIER indique que ce système demande une mise à jour journalière et qu'entre les billets CFF et ceux de la CGN le travail administratif est conséquent, toutefois il relève l'excellente idée.

La Mairie s'était déjà renseignée à ce sujet, avec le site actuel il n'est pas possible de générer un programme pour la réservation et les billets libres, si ce n'est d'une manière manuelle. Néanmoins, la Commune de Confignon a changé la structure de son site Internet et a introduit un tel programme.

M. STALDER demande à la Mairie d'aborder cette problématique.

› **Séparation des pouvoirs**

M. GUEx tient à faire part de l'irritation qui a suivi la réception et la lecture du courrier envoyé par Mme le maire aux membres du Conseil municipal le 20 janvier 2009.

En effet, si le Conseil municipal ressent le besoin d'obtenir des précisions sur l'application et l'interprétation de la LAC, il lui semble que c'est à son Bureau de se préoccuper de l'organisation d'une séance d'information.

Même si cette initiative relève du souci du bon fonctionnement du Conseil municipal et que les conseillers ne sont qu'encouragés à participer à cette séance, il considère que, sur le plan de la forme, elle n'est pas acceptable.

Que penserait l'Exécutif s'il recevait un courrier du Bureau du Conseil qui, constatant que « certains membres du Conseil administratif se trouvent confrontés à l'interprétation et la compréhension de la LAC », il les invitait à participer à un des cours de formation continue dispensé par le professeur François Bellanger à l'université de Genève ?

D'autre part, tel qu'il est présenté, le contenu de cette séance de présentation, « présentation de directives », ne lui semble pas correspondre au questionnement du Conseil municipal qui, pour sa part, est essentiellement centré sur des questions précises, sur des problèmes de fonctionnement. A titre d'exemple, voici deux questions récentes :

- Qui est responsable de la rédaction des délibérations ? Un montant voté en commission peut-il être modifié par l'Exécutif ?
- Le maire d'une commune peut-il décider d'affecter une part non dépensée d'un crédit de construction à des travaux non prévus dans le descriptif, ou à des modifications, sans en référer aux membres du « Législatif » ?

M. GUEx demande donc que :

- l'organisation de cette rencontre avec M. ZUBER soit reprise par le Bureau
- elle soit centrée sur des questions communiquées au Bureau par les conseillers
- ces questions soient transmises à M. ZUBER avant la séance par le Bureau

Si ce n'est pas le cas, M. GUEx informe ses collègues du Conseil qu'il ne participera pas à cette séance.

M. STALDER était aussi étonné de l'invitation quelque peu anonyme, il pense aussi que cette séance doit être bien centrée sur certains événements.

M. SCHMULOWITZ pense qu'il n'est pas nécessaire de faire un procès d'intention à l'Exécutif.

Peut-être que les termes ont été mal choisis dans l'invitation, mais l'objectif n'est évidemment pas de donner une leçon ou d'en recevoir une, mais rendre la compréhension de la LAC plus claire. Il s'agit simplement d'une présentation éclaircissant certains points obscurs. A l'issue de la présentation, toutes les questions tenant à cœur au Conseil municipal pourront être posées et M. ZUBER y répondra.

M. STALDER indique que le sujet est vaste et qu'il faudrait un bon semestre pour aborder toutes les questions, la discussion doit être centrée sur des points précis.

M. MOTTIER pense que c'est une bonne initiative d'expliquer la LAC, car en entendant les réflexions de M. GUEx, il constate que c'est une erreur de parler de « Législatif ».

Il n'a jamais été dans l'idée de Mme le maire ou l'Exécutif d'organiser cette séance en donneurs de leçons. Les secrétaires communaux ont reçu cette information de M. ZUBER, responsable de la surveillance des communes, et il en est ressorti que de nombreux points étaient intéressants et permettaient une meilleure interprétation de cette loi. Le but étant uniquement de rafraîchir la mémoire et apprendre. Il pense que la susceptibilité est mal placée, néanmoins l'invitation a peut-être été mal présentée. Il pense qu'avec cette information générale les erreurs entretenues depuis très longtemps pourront être corrigées.

M. RYCHNER a eu le même sentiment d'avoir fauté et de devoir être corrigé. Le Conseil a demandé un avis de droit pour un problème de naturalisation mais cela n'a pas été fait, alors qu'un juriste de l'Etat va être reçu et court-circuiter la demande précédente. Il se dit également favorable pour une réunion constructive et ciblée et ne diffusant pas des généralités. Il souhaite des réponses précises à des questions précises.

M. STALDER demande aux membres du Conseil de transmettre au Bureau les questions et les thèmes à aborder lors de cette séance avec M. ZUBER. Il se chargera alors de les compiler et de les transmettre à ce dernier avant sa venue.

› **Suivi des questions**

Lors du Conseil municipal du 11 novembre, M. GUEx est intervenu pour demander à la Mairie de faire un geste fort pour l'épicerie. L'Exécutif peut-il informer le Conseil s'il a fait quelque chose et si oui, quoi ?

M. MOTTIER rappelle qu'un comité de soutien de 411 personnes avait été constitué pour soutenir l'épicerie, mais il s'agissait apparemment de soutenir l'épicier et pas l'épicerie. Selon l'épicier, 40 à 50 personnes viennent régulièrement. Certains conseillers municipaux n'ont pas pris la peine d'aller visiter l'épicerie. Il mentionne également que pour l'instant les épiciers ne paient pas de loyer. Il pense que l'épicier peut aussi faire de la publicité par le biais d'un tous-ménages.

M. STALDER demande à la Mairie d'aborder cette problématique.

› **Nouveau bâtiment communal – Conseil municipal du 9 décembre 2008**

Dans le procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre, page 158, M. MOTTIER indique que « les riverains ne sont pas encore en possession des plans » alors que dans un courriel du 4 décembre, il écrit qu'ils ont été envoyés par le bureau d'architectes. Qu'en est-il vraiment, demande M. GUEx ?

M. MOTTIER indique qu'il a demandé à ce que les plans soient envoyés aux riverains, mais il n'a pas le calendrier sous les yeux et rendra de ce fait réponse lors du prochain Conseil.

‣ **Patinoire de Genthod-Bellevue**

Mme CADEI fait part de la très grande satisfaction de la population pour la patinoire de la Vigne Blanche.

‣ **Déneigement de la commune**

Mme CADEI est perplexe concernant le déneigement de la commune entre le 31 décembre et le 5 janvier.

M. SCHMULOWITZ relève le cas exceptionnel de la météo le 31 décembre où la pluie s'est transformée en glace. La personne chargée du déneigement a été mise en face d'une dure réalité comme la glace qui recouvrait la chaussée. Elle a été dépassée par les événements. Il aurait pu prendre sa pioche et casser la glace ou mettre une montagne de sel, mais le temps était particulièrement froid et toutes les routes et trottoirs du canton ont été confrontés à ce problème. Il relève qu'il est toujours possible de faire mieux, les remarques ont donc été faites aux employés de la voirie.

Mme CADEI signale que la commune de Pregny-Chambésy, partisane du salage réduit, a quand même réussi à dégager ses trottoirs.

M. SCHMULOWITZ relève que certaines communes sont équipées d'outils sophistiqués, mais que toutes ont rencontré le même problème. Il réitère que les employés communaux ont été semoncés et il espère qu'ils seront plus efficaces à l'avenir.

M. LAGRANGE souligne que les routes étaient parfaitement dégagées mais pas les trottoirs.

M. STALDER a constaté que la patrouilleuse scolaire tenait à peine debout à la rentrée scolaire. Il demande s'il n'est pas du devoir du concierge de l'école de dispenser un peu de sel.

M. SCHMULOWITZ indique que ce point a été abordé en mairie et que des mesures ont été prises.

9. HUIS CLOS

La séance publique est levée à 22h20.

La secrétaire
Anne BOADA

Le président
Michel STALDER